



Compte rendu Comité technique spécial DRAAF-DAAF-DRIAAF

15 février 2018

Le comité technique spécial DRAAF-DAAF-DRIAAF, s'est réuni le 15 février 2018, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, Secrétaire générale, puis de Philippe Mérillon, Secrétaire général adjoint.

Annick Pinard y a participé pour l'Alliance du Trèfle.

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales (voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle), la Secrétaire générale a apporté quelques réponses, notamment sur le chantier Action publique 2022. Sur ce sujet, comme lors du comité technique ministériel du 8 février, elle a indiqué que les missions du ministère n'étaient pas remises en cause, qu'en termes d'organisation des services déconcentrés, plusieurs options étaient étudiées, et qu'un groupe de travail avec les organisations syndicales était prévu le 6 mars.

La réunion s'est déroulée ensuite selon l'ordre du jour prévu.

1 - Approbation du procès-verbal du CTSD du 5 octobre 2017

Le PV du CTS DRAAF-DAAF-DRIAAF du 5 octobre 2017 a été adopté à l'unanimité sans modification.

2 - Point d'information relatif aux crises sanitaires

Du fait de l'absence de la DGAL, ce point a été reporté.

L'Alliance du Trèfle regrette le report de ce sujet particulièrement important.

3 - Point d'information sur l'Environnement de Travail Numérique des Agents (ETNA)

Stéphane Arché, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information, a présenté les chantiers en cours et les perspectives à court et moyen terme .

Concernant l'Environnement de Travail Numérique des Agents, beaucoup de chantiers sont prévus (voir le document), à retenir en particulier :

- fiabilisation des serveurs (IBISA) centralisés à Toulouse,
- amélioration des infrastructures de réseau et des débits dans les DRAAF (fibre optique),
- rénovation du VPN,
- amélioration de la visioconférence,
- déploiement de JITSI,
- migration vers le TO/IP pour la téléphonie,

- migration de la messagerie Agricoll vers la messagerie du MTES (Mélanie 2), dans l'attente d'une messagerie collaborative de l'État (qui devrait être sur le modèle de Mélanie 2) avec le même écran (Thunderbird) pour les agents,
- double suite Libre office et Microsoft office (Office 2016) pour tous les agents,
- centralisation des données géographiques à Toulouse et accès aux agents par bureau virtuel.

Les perspectives à moyen terme sont la refonte du schéma directeur national des systèmes d'information (SDNSI) qui est décalée du fait de la démarche Action publique 2022 (voir le document).

La priorité est donnée aux outils du quotidien et à l'interministérialité (pour les outils collaboratifs, une solution interministérielle sera retenue). Le passage à Windows 10 a été annoncé.

L'Alliance du Trèfle devrait se satisfaire de ces chantiers qui visent à améliorer l'environnement de travail quotidien des agents. Compte tenu des expériences passées, elle reste toutefois inquiète sur les conditions de mise en place de ces outils, l'accompagnement et la formation des agents, qui ont aussi besoin d'un minimum de stabilité.

4 - Point d'information sur la mise en œuvre du décret n° 2017-1845 du 29 décembre 2017 relatif à l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet

Anne Crozat, sous-directrice du pilotage des services, a présenté la démarche (voir document) Philippe Mérillon a indiqué qu'il y aurait sans doute peu de possibilités de l'utiliser pour l'agriculture. Un référent ministériel, Marc Gauchée, chef du bureau du pilotage des projets de modernisation, a été nommé.

Malgré la présentation rassurante du secrétariat général, l'Alliance du Trèfle reste très vigilante sur les conditions de mise en œuvre par les préfets de cette expérimentation.

5 - Retour sur les dialogues de gestion 2018

Anne Crozat, sous-directrice du pilotage des services a présenté le calendrier de préparation des dialogues de gestion, puis Avril Gommard, chef du Bureau du pilotage de la performance et des relations avec les services et Marie Luccioni adjointe au sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales à la DGAL ont présenté respectivement pour le programme 215 et le programme 206 les modèles d'allocation de moyens (voir les diaporamas).

L'Alliance du Trèfle ne peut que constater que si les modèles utilisés semblent objectiver la répartition des effectifs, en notant des biais puisque SALSA ne prend pas en compte les excédents horaires, ils permettent surtout de valider la baisse continue des effectifs en DRAAF alors que les agents sont déjà surchargés, notamment dans les DRAAF fusionnées.